



EXTRAIT DU REG

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 066-216600270-20260429-2026\_29\_04\_21-DE

S<sup>2</sup>LOW

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

CONVOCATION LE 17 AVRIL 2026

### DELIBERATION n°2026-04-29-21

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15  Présents : 14  Votants : 15	<b>Membres présents :</b> POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise DELCASSO François, WEBER Virginie, DELPINO Geoffrey SAMSON Michel  <b>Membres absents ayant donné procuration :</b> SERRUS Hélène donne procuration à LECARPENTIER Marie-Madeleine
<b>Président de Séance :</b> POLATO Serge	
<b>Secrétaire de Séance :</b> VIGUE Philippe	

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 17 avril 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

### BUDGET PRIMITIF 2026 – Communal

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe déléguée aux finances et au secrétaire général pour présenter le budget primitif 2025 communal.

Il est présenté sous la nomenclature M57 simplifiée (abrégée).

Il précise que la M57 introduit de nouvelles dispositions permettant de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement. Elles permettent de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces 2 sections. Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédit lors de sa plus prochaine séance.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée délibérante, le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2026 tel qu'il a été présenté, avec un vote par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité.

**Arrête et approuve** le budget primitif 2026 communal comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitres 11, 12, 14, 65 à 68		
Chapitres 70 à 76		851 046.36
Résultat 2024 reporté (002)		1 356 843.58
Auto-financement prévisionnel (023)	1 347 257,48	
Immobilisations (042)	7 072.36	
Total	2 207 889.94	2 207 889.94

Sommes exprimées en euros

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Immobilisations sur opérations individualisées	1 638 992.73	160 000
Immobilisations hors opération	40 000	
Chapitre 16 (emprunts)	40 000	
Chapitre 10 (FCTVA)		10 935.07
Résultat 2025 reporté (001)		193 727.82
Auto-financement prévisionnel (021)		1 347 257,48
Immobilisations (040)		7 072.36
Total	1 718 992.73	1 718 992.73

Sommes exprimées en euros

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces 2 sections.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire,  
Philippe VIGUE



Le Maire,  
Serge POLATO

